



REPUBLIQUE FRANCAISE  
PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE MALESTROIT  
SEANCE DU 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 février, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Gicquelle, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

**Présents (16) :** M. GICQUELLO, Mme BLANCO HERCELIN, M. GUILLEMOT, Mme LE SAUTER LE BEL, M. POUESSEL, M. BROGARD, M. LE BRUN, Mme LE LIEVRE, MM. KERVICHE, OUTIN, Mmes KERVAZO, GUILLAUME, MM. GUIHARD, FORT, Mmes BLANCHET, THOMAS.

**Absents ayant donné pouvoir (3) :** M. LEMBELEMME qui donne pouvoir à M. GICQUELLO ; Mme LHOPITALIER qui donne pouvoir à Mme LE SAUTER LE BEL ; Mme OGER qui donne pouvoir à M. LE BRUN.

**Absents excusés (0) :**

**Secrétaire de séance :** Mme KERVAZO est nommée secrétaire de séance.

Affaires à l'ordre du jour soumis à délibération du Conseil municipal

**Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025.**

M. le Maire expose :

Nous allons débuter notre séance par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal. Vous vous souvenez tous qu'il n'y a pas de formalisme particulier pour l'approbation. Sans autre remarque de votre part, je vous propose d'approuver le procès-verbal du mardi 14 janvier 2025.

Echange sur les PV :

Néant

**2025\_03\_04\_01 - Délibération portant sur la signature d'une convention de construction d'ouvrages gaz sur le territoire des communes de SAINT-NICOLAS DU TERTRE, TREAL, RUFFIAC et MISSIRIAC et rattachement des ouvrages gaz sur le territoire de la commune de MALESTROIT**

M. le Maire expose :

Nous avons été contactés par GRDF dans le cadre de la réalisation de travaux pour la création d'une conduite de gaz qui seraient reliée au réseau de Malestroit. Ce projet est porté par l'entreprise DUBOIS ENVIRONNEMENT sur la commune de SAINT-NICOLAS DU TERTRE. C'est le réseau de Malestroit qui est le plus proche de la future unité de production. Nous avons un traité de concession avec GRDF signé en 2019 pour son exploitation.

Vous visualisez sur l'écran le projet encore à titre indicatif proposé par GRDF. Le projet rejoindrait le réseau de gaz par la route de Ruffiac, aux environs du magasin « Point Vert ».

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_01 :*

- **M. le MAIRE :**

*Souvenez-vous, nous avions fait la même chose pour la route de Ploërmel, en venant de Missiriac.*

- **M. GUIHARD :**

*La tranchée, ils ne vont pas la faire dans la route ?*

- **M. le MAIRE :**

*Non, c'est sur les côtés.*

Après délibération, le Conseil municipal :

- à l'unanimité, adopte le projet de construction des ouvrages de gaz et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec GRDF.

### **2025\_03\_04\_02 - Délibération portant sur le vote des taux d'imposition**

M. le Maire expose :

*Nous proposons, comme chaque année depuis 2014 de ne pas les augmenter.*

*Chacun a bien noté que le taux de la taxe d'habitation, qui était figé de 2020 à 2022, est de nouveau depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.*

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_02 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- à la majorité après vote à mains levées (4 abstentions : Mmes BLANCHET, THOMAS, M. GUIHARD, FORT), approuve le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2025 à 40,85%, le maintien du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties 2025 à 56,83% et le maintien du taux de taxe d'habitation 2025 à 15,51%.

### **2025\_03\_04\_03 - Délibération portant sur le vote du compte de gestion 2024 - Budget principal**

M. le Maire expose :

*Nous allons maintenant aborder les finances communales avec une présentation des comptes de gestion 2024, des comptes administratifs 2024, des affectations des résultats et des budgets primitifs 2025 pour le budget principal et le budget annexe de la Maison de Santé pluridisciplinaire.*

*Nous avons déjà présenté en détail les comptes administratifs et les budgets au cours de la Commission des finances. Vous avez eu communication des budgets avec vos convocations*

*Avant de donner la parole à notre DGS pour une présentation des chiffres, je tiens à souligner quelques éléments majeurs pour ce projet de budget.*

*Ce budget 2025 est le dernier budget complet de la mandature. Il voit inscrit le principal projet pour Malestroit qu'est la rénovation complète de l'Hôtel de Ville. Les travaux débutent cette semaine et devrait être terminés au printemps prochain. C'est une grande fierté que d'avoir réussi à monter un projet largement soutenu par l'Etat et le Conseil départemental du Morbihan. Je les en remercie à nouveau. Grâce à ces soutiens, plus de 70 % du projet est subventionné.*

Notre « Maison du peuple » sera rénovée sans recours à l'emprunt, ce que nous n'aurions pas pu nous permettre de toute façon.

2025 sera une année de travaux pour Malestroit puisque le chantier pour la création des arrêts de car et des abri-vélos a également débuté. Il devrait être terminé début mai. Je remercie cette fois le Conseil régional pour son soutien sur ce projet important pour la vie de notre Cité et son rôle de centralité de son bassin de vie.

Mais puisqu'il s'agit aujourd'hui de budget, je tiens à souligner le travail effectué pendant toutes ces années pour assainir les finances communales tout en portant des projets de cette importance. Nous avons considérablement allégé le fardeau de la dette en 10 ans. Notre endettement est passé de 4,3 millions en 2014 à 2,6 millions en 2024 sans aucune augmentation d'impôts. D'ailleurs, pour vous imager cela : en 2014, nous avions 1690 euros de dette par habitant pour une moyenne de la strate de 700 euros pour les mêmes communes. Aujourd'hui, en 2024, nous sommes à 1120 euros de dette par habitant sur une moyenne de la strate de 650 euros. Donc ça permet de bien comprendre ce que ça représente. Je souligne l'importance de poursuivre dans cette voie car Malestroit ne retrouvera une situation comparable aux autres communes qu'en 2031. Il faudra encore patienter 7 années avant de retrouver un endettement par habitant comparable aux communes de même taille. Il ne faut donc pas baisser la garde et continuer de saisir ou à provoquer les opportunités qui permettront à Malestroit de poursuivre son développement et son embellissement au service de tous ses habitants.

Dans cette perspective, je souligne aussi que ce projet de budget prévoit une enveloppe pour un passage de 125 points d'éclairage public en LED. Nous sommes toujours en discussion avec Morbihan Energies pour la mise en place de ces travaux en 2025.

Je précise enfin qu'en ce qui concerne la maison de santé pluridisciplinaire, nous souhaitons engager une étude afin d'en accroître les capacités d'accueil et renforcer l'offre de soins pour les malestroyennes et les malestroyens, puisque vous le savez, il nous manque des dentistes car nous n'en avons que trois à Malestroit, et il nous manque aussi certains spécialistes.

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_03 :*

- **M. GUIHARD :**

*A la suite de la commission des finances, nous devions recevoir des éléments notamment solde de trésorerie, deux détails de comptes, etc. Et nous n'avons rien reçu.*

- **M. le MAIRE :**

*Nous les avons envoyés.*

- **M. GUIHARD :**

*A qui ?*

- **M. le DGS :**

*A vous.*

- **M. GUIHARD :**

*Non. Je ne l'ai pas reçu.*

- **M. le DGS :**

*Il est parti dès le lendemain.*

- **M. le MAIRE :**

*Dès le lendemain matin, le DGS m'a dit « j'envoie les comptes ».*

- **M. le DGS :**

*Le montant de la trésorerie au 31 décembre 2024 était de 323 000 euros.*

- **M. GUIHARD :**

Je vais vérifier mais je ne l'ai pas eu. L'adresse c'était quoi ?

- **M. le DGS :**

Je l'ai envoyé le 20 à 13h54.

- **M. le MAIRE :**

Il est peut-être dans vos spams ? ça peut arriver.

---

- **M. GUIHARD :**

Pour les travaux de la Mairie, en commission nous étions à 1 344 000 euros, ici 1 300 000 euros donc nous avons gagné 44 000 euros.

- **M. le DGS :**

Oui, nous étions restés relativement prudents. Il y a eu une bascule avec l'opération d'éclairage public.

- **M. GUIHARD :**

Pour les dépenses d'ordres que nous avions vu en commission, on était à 25 000 euros. Mais ici nous sommes à 83 000 euros, soit 58 000 euros de plus : ça correspond à quoi ?

- **M. le DGS :**

Ce sont des frais d'amortissement sur les frais d'études, c'est purement comptable.

- **M. GUIHARD :**

Je me permets, car cela ne correspond pas à ce que nous avions vu en commission des finances.

- **M. le DGS :**

Tout à fait.

- **M. FORT :**

Est-ce qu'on peut savoir, au niveau des marchés sur les travaux de la Mairie, si le chauffagiste est dans les clous ?

- **M. le DGS :**

Plusieurs entreprises ont répondu, il n'y a pas que l'entreprise Houeix. Elles sont dans l'estimation, voire en dessous, donc normalement il n'y a pas de mauvaises surprises tarifaires attendues sur ce lot.

- **M. le MAIRE :**

Mais on peut avoir des surprises au cours des travaux.

- **M. GUIHARD :**

Pour l'instant, le mobilier n'est pas devisé ?

- **M. le DGS :**

Non, il n'y a pas eu de lot spécifique sur le mobilier.

- **M. FORT :**

Et la renaturation ?

- **M. le MAIRE :**

La renaturation, c'est en lien avec l'étude qui est en cours sur l'ensemble du centre-ville.

---

- **M. le DGS :**

La diminution de la dette est prévue sur les prochaines années. En revanche, jusqu'en 2038, il y aura une stagnation liée à l'annuité, c'est-à-dire capital + intérêts, que devra rembourser la Ville. Cela fait une enveloppe d'environ 200 000 euros par an jusqu'en 2038-2039, avec une extinction prévue en 2047.

- **M. GUIHARD :**

*J'espère qu'on n'attendra pas 2040 pour faire des projets.*

- **M. le MAIRE :**

*Il y a toujours des projets. Il est évident qu'on n'a pas attendu pour faire des projets. Vous le voyez puisque certains se plaignent justement d'avoir trop de travaux dans Malestroit. La maison de santé a été faite, les rues au Froment et aux Anglais, l'église Saint-Gilles, le Parc Paul Briand, et puis l'Hôtel de Ville est en cours malgré l'endettement. Vous voyez que nous diminuons bien l'endettement car nous n'avons jamais eu recours à l'emprunt. Sauf pour la maison de santé, qui est un budget annexe productif en matière de résultats. Il y a quand même eu beaucoup de travaux réalisés à Malestroit. Il faut rappeler qu'il y avait une autre Petite Cité de Caractère du Morbihan, comme nous, qui était dans le même état que Malestroit en 2014. Sauf qu'elle a continué à investir, investir, mais aujourd'hui elle est sous tutelle de la Préfecture et dans le collimateur de la Chambre régionale des comptes. Vous avez dû voir les grands articles dans les journaux. Ce n'est pas notre cas, vous avez vu l'état actuel de nos finances : nous continuons de désendetter et nous faisons de grands travaux à Malestroit.*

Après délibération, le conseil municipal :

- à la majorité après vote à mains levées (4 abstentions : Mmes BLANCHET, THOMAS, MM. GUIHARD, FORT), approuve le compte de gestion 2024 du budget principal.

**2025\_03\_04\_04 - Délibération portant sur le vote du compte de gestion 2024 - Budget annexe MSP**

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_04 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve le compte de gestion 2024 du budget annexe MSP.

**2025\_03\_04\_05 - Délibération portant sur le vote des comptes administratifs 2024 - Budget principal**

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_05 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- à la majorité après vote à mains levées (4 abstentions : Mmes BLANCHET, THOMAS, MM. GUIHARD, FORT) approuve les comptes administratifs 2024 du budget principal.

**2025\_03\_04\_06 - Délibération portant sur le vote des comptes administratifs 2024 - Budget annexe MSP**

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_06 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve les comptes administratifs 2024 du budget annexe MSP.

**2025\_03\_04\_07 - Délibération portant vote de l'affectation du résultat 2024 - Budget principal**

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_07 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- à la majorité après vote à mains levées (4 abstentions : Mmes BLANCHET, THOMAS, MM. GUIHARD, FORT) décide que le résultat constaté au compte administratif 2024, à savoir 477 855,66 €, est affecté en totalité en report en section d'investissement.

**2025\_03\_04\_08 - Délibération portant vote de l'affectation du résultat 2024 - Budget annexe MSP**

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_08 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, décide que le résultat constaté au compte administratif 2024, à savoir 42 107,47 €, est affecté en totalité en report en section d'investissement.

**2025\_03\_04\_09 - Délibération portant sur l'approbation des budgets primitifs 2025 - Budget principal**

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_09 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- à la majorité après vote à mains levées (4 abstentions : Mmes BLANCHET, THOMAS, MM. GUIHARD, FORT), approuve le budget primitif 2025 en équilibre.

**2025\_03\_04\_10 - Délibération portant sur l'approbation des budgets primitifs 2025 - Budget annexe MSP**

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_10 :*

*Néant*

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve le budget primitif 2025 en équilibre à la somme de 75 000 € en section de fonctionnement et à la somme de 71 307,47 € en section d'investissement.

## 2025\_03\_04\_11 - Délibération portant sur l'attribution des subventions ordinaires aux associations

M. le Maire expose :

Comme chaque année, je vous propose de voter l'attribution de subventions ordinaires aux associations.

Nous avons pu discuter des attributions de subventions au cours de la Commission Culture, jeunesse, sports et vie associative le 25 février dernier.

Je vous précise que quelques modifications ont été discutées en exécutif municipal par rapport aux échanges en commission :

- Il est proposé d'octroyer la même somme au bagad et au cercle celtique, comme les années précédentes, de même que pour l'Harmonie Saint-Marc, pour lequel le dossier avait été adressé sur une boîte mail différente.

- Nous proposons ensuite d'octroyer une subvention de 1 343 € aux archers, compte tenu des frais liés à la réinstallation des équipements suite au départ des ateliers du Bois Pivot. Je précise que le club a réalisé les travaux et que la commune, par cette subvention ne paye que les matériaux. Le club nous a fourni la facture.

- Nous proposons enfin une subvention de 1 500 € à l'association PULPE. Cette subvention doit permettre à l'association de débloquer des financements du Conseil régional afin de pouvoir créer un emploi pour le développement de l'activité et notamment du coworking et de l'animation du lieu. C'est la dernière année où le financement de Région est possible pour l'association. Il revient maintenant à l'intercommunalité de participer également cette année au financement du projet pour permettre à l'association de proposer de nouveaux services pour le territoire.

Nous avons été reçus hier pour un Comité de suivi de l'action de l'association avec les partenaires. L'OBC n'était malheureusement pas représentée. C'est dommage, puisque plus de 75% des membres de l'association sont extérieurs à Malestroit, ce qui montre bien qu'il y a un intérêt commun à les soutenir. La Région Bretagne et notre député conseiller régional Paul Molac était représenté et soutient très fortement ce projet à Malestroit.

J'ai noté une belle dynamique dans l'association et une envie de poursuivre le projet avec des gens que nous connaissons bien comme la ressourcerie Rouages ou la Brasserie Barque, qui font partie de PULPE.

S'il n'y a pas de question, nous pouvons voter l'entièreté du tableau comme nous le faisons habituellement s'agissant des subventions ordinaires.

### Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_11 :

#### - **Mme BLANCHET :**

Effectivement, mais lorsque nous avons abordé le dossier en commission, le sujet n'a pas été évoqué. Ce qui serait bien, c'est que les dossiers soient plus amplement étudiés en vue de la commission.

#### - **M. le MAIRE :**

Yannis était présent à la commission et je me souviens qu'il avait fortement soutenu le projet PULPE. Si on remonte l'historique, c'est un projet conséquent pour le territoire. De mémoire, car je n'ai pas les documents sous les yeux, l'année dernière, la Ville de Malestroit avait accordé une subvention de 1 500 euros à PULPE. PULPE avait demandé 5 000 euros à l'OBC, ce qui leur aurait permis d'obtenir 13 000 euros de la Région Bretagne. L'OBC n'avait pas donné de suite favorable à leur demande. Nous avions alors organisé avec l'association PULPE une réunion à la Mairie de Malestroit avec le pôle ESS de Ploërmel pour pallier au manque de l'OBC. C'est-à-dire pour qu'ils puissent apporter un financement à l'association pour débloquer une subvention régionale de 13 000 euros ce qui aurait permis de créer un emploi pour développer le coworking et bien d'autres activités. Cette année, PULPE repart sur d'autres bases : ils demandent un peu moins à la Région Bretagne car ils ont de la trésorerie, ils souhaiteraient obtenir 1 500 euros par la Ville de Malestroit et 3 000 euros à l'OBC. Cela permettrait d'obtenir

9000 euros de la Région Bretagne, soutenu par Paul Molac. Ils pourront ainsi créer cet emploi pour développer le coworking. Chacun est libre bien sûr de voter comme il le désire.

- **M. FORT :**

On connaît tous les gens de chez PULPE individuellement par leur activité. Ce qu'on regrette, c'est que l'association PULPE ne fait rien vers les habitants de Malestroit. Chaque association à sa petite activité pour occuper les malestroyens, mais aujourd'hui PULPE, on voit bien qu'ils font des choses, mais entre eux. Ce qu'on avait dit, c'est qu'aujourd'hui ils ne vont pas vers les habitants de Malestroit. Il ne se passe pour l'instant rien. Ils sont tous indépendamment proches de nous, mais PULPE ne fait rien pour les habitants de Malestroit aujourd'hui. C'est ce qu'on avait dit lors de la commission et vous étiez à peu près d'accord.

- **M. le MAIRE :**

N'allez pas interpréter. Je suis dans la commission et je sais être neutre et vous écouter parler. Chacun peut s'exprimer. Yannis a bien défendu le dossier et je n'avais rien à y ajouter car il avait tous les arguments nécessaires.

- **M. LE BRUN :**

Effectivement, on a échangé sur le sujet mais ce que vous dites là, c'est votre point de vue. En aucun cas j'ai acquiescé, et au contraire j'ai précisé que PULPE était une association ouverte, qu'ils organisaient régulièrement des choses notamment avec Le Pass'temps, et aussi depuis deux ou trois ans, une journée autour des Vendredis du Canal. Ça, c'est pour la population. Ils font des choses. C'est ce que j'avais essayé d'exprimer lors de la commission, ceci dit je n'ai peut-être pas tous les détails, mais vous ne pouvez pas dire Monsieur Fort que nous étions d'accord avec vous, c'est faux. C'est vous qui l'avez exprimé, vous avez raison. Mais je vous avais répondu que vous ne les connaissiez pas assez. C'est ouvert, c'est ouvert à tout le monde. Ils utilisent des supports de communication que vous ne voyez peut-être pas passer.

- **Mme BLANCHET :**

ça, ça a été évoqué Yannis.

- **M. LE BRUN :**

Bien sûr et je le redis. On ne peut pas dire qu'ils font les choses de leur côté étant donné que c'est une association ouverte. Ils viennent d'horizons différents. Par exemple, tous les jeudis vous pouvez aller de 18h à 22h il y a un bœuf ou un petit concert avec une buvette. Mais en effet, vous pouvez ne pas être d'accord avec ça ni avec la subvention. Mais on ne va pas régler le problème maintenant.

- **Mme BLANCHET :**

C'est juste qu'en commission, on échange, on décide, et ensuite vous revenez dessus. C'est un questionnement en fait. Dans les éléments que vous apportez, il y a des choses qui n'étaient pas dans le dossier.

- **M. LE BRUN :**

On a participé à une réunion hier.

- **Mme BLANCHET :**

C'est ce qui fait qu'on a pris une décision à l'instant T par rapport aux éléments qu'on pouvait avoir dans le dossier. Donc là vous avez d'autres éléments.

- **M. le MAIRE :**

Il y avait bien la demande de 1 500 euros. D'ailleurs, je vais vous reprendre un petit peu. La commission, elle ne décide pas. Une commission quelle qu'elle soit, elle donne son avis, mais ne vote pas. C'est le conseil municipal qui est souverain pour voter et prendre la décision.

- **M. LE BRUN :**

Je tiens à préciser que les commissions se passent très bien. Ce sont des temps d'échanges.

- **Mme BLANCHET :**

Tout à fait. Mais on a pu faire le constat qu'il y a eu des ratés sur les adresses mails et des dossiers qui ne sont pas arrivés. Ça arrive et on ne remet pas du tout en cause cela. Mais on n'avait pas tous ces éléments dans le dossier au moment de la commission.

- **M. le MAIRE :**

Il ne faut pas influencer et dire ce qui n'a pas été dit, comme l'a fait Monsieur Fort. Yannis a été très clair, extrêmement clair. Il a dit exactement ce qu'il vient de dire ce soir : PULPE travaille avec la Ville de Malestroit et l'espace culturel Le Pass'temps. Ils travaillent dans le cadre des Vendredis du Canal, donc ils demandaient 1 500 euros maintenant c'est au conseil municipal de voter. Il n'y a pas de discussion. Je propose 1 500 euros pour PULPE ce qui leur permettra je l'espère d'obtenir 3 000 euros de l'OBC, et je l'espère 9 000 euros de la Région.

Après délibération, le conseil municipal

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve l'attribution des subventions ordinaires 2025 aux associations.

**2025\_03\_04\_12 - Délibération portant autorisation de signature de la convention générale des services d'utilisation des missions facultatives du CDG 56**

M. le Maire expose :

La Mairie de Malestroit comme les autres communes du Morbihan travaille avec l'appui du Centre de Gestion du Morbihan pour diverses prestations ponctuelles comme le conseil juridique, les missions de gestion des archives ou le service pour le remplacement ponctuel de personnel.

Jusqu'alors, nous traitions directement avec le CDG en fonction des besoins et des sujets. Le CDG a souhaité la mise en place d'une convention cadre générale pour organiser l'accès aux services facultatifs.

Vous avez pu en prendre connaissance avec votre convocation. Le document n'appelle pas de remarques particulières.

*Echanges sur la délibération 2025\_03\_04\_12 :*

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- à l'unanimité après vote à mains levées, approuve le projet de convention générale de services facultatifs proposée par le CDG et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Arrêté en séance du conseil municipal du 10 juin 2025 :

**Viviane KERVAZO**  
Secrétaire de séance



**Bruno GICQUELLO**  
Maire de Malestroit

  
VILLE DE  
MALESTROIT  
— MORBIHAN —